

Arrêté N° 23-DDTM85-593

portant renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Nantaise

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
 - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU** l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
 - VU** l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise, modifié par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2013,
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 22-DDTM85-575 du 14 septembre 2022 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
 - VU** le changement de représentant des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux 6 juillet 2023,
 - VU** le changement de représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- CONSIDÉRANT** le changement de représentant des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux et le changement de représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations du 6 juillet 2023

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 22-DDTM85-575 du 14 septembre 2022 est modifié comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :

Monsieur Pascal LAGOUE

Le reste de l'article 1 est sans changement.

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Fédération des maraîchers nantais :

Madame Koumba CHASSAIN

Le reste de l'article 2 est sans changement.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

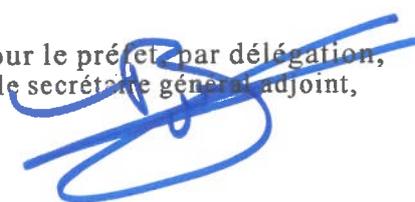
Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **22 AOUT 2023**

Le préfet,

Pour le préfet, par délégation,
le secrétaire général adjoint,


Yann LE BRUN

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-593
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la Sèvre nantaise

Composition de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre nantaise

60 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (32 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Antoine CHÉREAU

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Mathieu LABROUSSE

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Monsieur Ugo BESSIÈRE

Conseil départemental de Maine-et-Loire :
Monsieur Xavier TESTARD

Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Thierry MAROLLEAU

Conseil départemental de la Vendée :
Monsieur Eric SALAÛN

Représentant des maires et des présidents de communautés du département de la Loire-Atlantique

Communauté d'agglomération « Clisson Sèvre et Maine Agglo » :
Monsieur Denis THIBAUD

Communauté urbaine « Nantes Métropole » :
Monsieur Elhadi AZZI

Communauté de communes « Sèvre et Loire » :
Monsieur Jean-Marc JOURNIER

Commune de Vertou :
Monsieur Charles BÉCHU

Représentant des maires et des présidents de communautés du département de Maine-et-Loire

Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » :
Monsieur Philippe BÂCLE
Monsieur Paul NERRIÈRE (eau potable)

Communauté d'agglomération « Agglomération du Choletais » :
Monsieur Christophe PIET
Monsieur Pascal BERTRAND (eau potable)

Commune de Sèvremoine :
Monsieur Jean-Luc TILLEAU

Représentants des maires et des présidents de communautés du département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Jean-Yves BILHEU

Communauté de communes de Parthenay Gâtine :
Madame Véronique SABIRON

Communauté de communes Val de Gâtine :
Monsieur Pascal OLIVIER

Commune de Mauléon :
Madame Olivia BAUDRY

Commune de Montcoutant-sur-Sèvre :
Monsieur Christian MERCERON

Représentants des maires et des présidents de communautés du département de la Vendée

Communauté de communes du Pays des Herbiers :
Monsieur Jean-Jouis LAUNAY

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts :
Monsieur Christian MERLET

Communauté de communes Montaigu Rocheservière « Terres de Montaigu » :
Monsieur Jean-Michel BREGEON

Communauté de communes du Pays de Mortagne-sur-Sèvre :
Monsieur Hervé BRÉJON

Communauté de communes de Pouzauges :
Monsieur Francis TÉTAUD

Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie :
Monsieur Daniel MOTTARD

Commune des Herbiers :
Monsieur Jean-Yves MERLET

Commune de Sèvremont :
Monsieur Claude ROY

Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :
Monsieur Jean-Paul BRÉGEON
Monsieur Pascal LAGOUEE
Monsieur Florent LIMOUZIN

Syndicat Mixte « Vendée Eau » :
Monsieur Alain BROCHOIRE

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)

Chambres d'Agriculture (44, 49, 79 et 85) :

CA 44 : Madame Carmen SUTÉAU

CA 49 : Monsieur Christophe BRETAUDEAU

CA 79 : Monsieur Antoine PROUST

CA 85 : Monsieur Eric COUTAND

Fédération des maraîchers nantais :

Madame Koumba CHASSAIN

Agrobio 79

Monsieur Yann LIAIGRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint Nazaire :

Monsieur Patrick LE JALLE

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :

Madame Béatrice WATTIAU

Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (44 et 85) :

44 : Monsieur Jacques GAUDIN

85 : Monsieur Joseph BRAUD

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :

Madame Blandine DESNOUHES

Association Vendéenne des Amis des Moulins de Vendée (AVAM)

Monsieur Daniel GUICHET

Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) 79 et 85 :

Madame Béatrice GOIN-BESSON

Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée (LPO) :

Monsieur Daniel BRENON

Association Sèvre environnement :

Monsieur Jacky AUBINEAU

Association Terres et Rivières :

Monsieur Alain ETHIOUX

Comité Régional de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :

Monsieur Dominique MORIN

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (11 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- le Directeur Régional Nouvelle Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

19, rue Montesquieu – BP 60827

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

ou leur représentant